



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Dysfonctionnements récurrents de la plateforme ANEF

Question écrite n° 15112

Texte de la question

Mme Ségolène Amiot alerte M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur de nombreux dysfonctionnements du portail de l'administration numérique pour les étrangers en France (ANEF) qui ont des impacts néfastes sur les demandeurs et demandeuses d'asile. Interpellée par des associations, Mme la députée a pris connaissance de problèmes techniques récurrents sur le portail de l'ANEF empêchant l'instruction des demandes. Cela oblige les demandeurs et demandeuses d'asiles à déposer une nouvelle demande et prolonge donc les délais avant l'obtention de cartes de séjour. Le cas s'est présenté sur la circonscription de Mme la députée pour un parent d'enfant français étudiant à Nantes. La procédure de régularisation de parents d'enfant français se fait normalement sous deux mois avec la plateforme de l'ANEF. Seulement, après deux dysfonctionnements et deux rejets de son dossier suite à un problème technique, il a dû faire une demande sur papier. Ainsi, une procédure qui devait durer deux mois a été longuement prolongée, l'empêchant de poursuivre sereinement ses études en alternance. Les personnes en demande d'asile, qui peuvent être précaires, peuvent également être éloignées de l'accès au numérique. Ainsi, de tels dysfonctionnements informatiques provoquent le risque d'un éloignement et d'un abandon des procédures par les demandeurs et demandeuses. C'est pourquoi elle lui demande de veiller à ce que ces dysfonctionnements récurrents soient réglés dans les plus brefs délais afin qu'il n'y ait plus complications pour les demandeurs et demandeuses d'asile et souhaite connaître les dispositions prises à cet effet.

Données clés

Auteur : [Mme Ségolène Amiot](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15112

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : [Intérieur et outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2024](#), page 914

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)